



# Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre

Reconnue d'Utilité Publique par Ordonnance n° 45.1181 du 14 Mai 1945

N/Réf : YD/AMK 386/18

## COMMUNIQUE

### **Profanation de l'Arc-de-Triomphe et de la Tombe du Soldat Inconnu**

A l'issue des manifestations qui ont eu lieu ce samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018 à Paris, l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC) tient à exprimer sa plus forte indignation face au comportement de manifestants ayant entraîné la profanation de l'Arc de Triomphe et de la Tombe du Soldat Inconnu.

Le mépris manifesté vis-à-vis de ce lieu emblématique qu'est l'Arc de Triomphe de Paris et la violation du Tombeau du Soldat Inconnu sont des actes condamnables au regard de l'Histoire de France et de ce que représentent ces lieux : *symboles de la reconnaissance de la Nation en hommage à celles et ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie au service de la France et de ses valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.*

L'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC) en appelle à la responsabilité de chacun et au respect des symboles de la Nation.

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2018